

# Lever le doigt ?

En mai 1968, la question de l'extension des droits syndicaux concernant la fonction publique a été posée. Ce problème a «prétendu» être résolu par une commission que les syndicats acceptèrent... Il faut savoir arrêter une grève quand les législatives vont donner une victoire à la gauche. Depuis septembre 1970 (deux ans après), les responsables syndicaux ont quitté les sièges commissionnaires. Qui a gagné? Laissons parler le comité de base d'Orly-Tri.

## Le contrôle administratif

Après le préavis de grève pour les fonctionnaires, voici le préavis de réunion... En effet, tout projet de réunion devra faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite à l'autorité administrative locale, et ceci 48 heures à l'avance. Devront être, en outre, mentionnés le lieu de réunion, l'ordre du jour et le *nom des responsables*...

Cela veut dire que les réunions spontanées ou non autorisées sont illégales et que par conséquent, à l'instar de Marcellin, nos autorités locales auront pouvoir de sanctionner les contrevenants. À noter également que la loi «anti-casseur» fait son apparition dans les lieux de travail. Au moindre incident (qui peut être volontairement provoqué par l'administration) résultant d'une réunion autorisée, les responsables «déposés» peuvent, de droit, être sanctionnés... même s'ils n'y sont pour rien!

L'affaire de la délégation de masse de Montpellier et la façon dont les «responsables» ont été poursuivis est assez révélatrice.

# L'intégration du syndicalisme

La pierre angulaire de la «nouvelle société» de Chaban-Delmas en matière de relation entre exploités et exploités, s'appelle *politique de concertation*. La concertation permanente patronat-syndicats devrait, selon lui, harmoniser l'antagonisme des classes. Les fruits contre nature de ces rapports (contrats de progrès) assureraient la paix sociale...

Mais sans interlocuteurs syndicaux représentatifs qui soient assez forts pour se porter garants d'une signature devant tout le monde ouvrier, pas de contrats de progrès possibles! Aussi tous ses efforts tendent-ils à promouvoir ce syndicalisme fort et responsable qu'il envie aux capitalismes allemand ou britannique: «Il (le gouvernement) s'est déclaré prêt à promouvoir un ensemble de dispositions de nature à porter au plus haut niveau d'efficacité et de confiance mutuelle les rapports entre l'État et les représentants des fonctionnaires...» (toujours dans le même préambule). Ne pouvant nier le fait syndical jusque dans les sections de base, l'État tente d'en détourner les effets les plus nocifs pour lui. Ces effets incontrôlables par lui s'appellent grève sauvage, occupation des locaux, séquestration de cadres, etc. Là, pas de paritarisme hypocrite... seule, la voix ouvrière s'y fait entendre! c'est la pratique ouvrière de l'*action directe*... Le patronat qui est obligé de négocier sous ce rapport de force, est moins à l'aise que dans les plus mauvais fauteuils commissionnaires!... Sans compter que dans ces moments, les travailleurs découvrent toute la force qu'ils ont en eux-mêmes et qu'il se pourrait, qu'à force de pratique, ils en arrivent à se sentir capables de faire tourner les machines pour leur compte... horreur! tout mais pas ça!...

Alors, la démarche de l'État (premier patron de France!) est claire: d'un côté, il renforce le processus de représentativité de la classe ouvrière (dans sa division syndicale actuelle, bien sûr) pour l'attirer dans le glacis de

la concertation; de l'autre, il combat toute expression spontanée et directe de la base sur les lieux d'exploitation... Le piège est un peu gros!

À Orly, nous le déjouerons. Nous ne lèverons pas le doigt pour demander à l'administration l'autorisation d'agir comme bon nous semblera pour défendre au mieux nos intérêts...